

**Commission économique pour l'Afrique
Bureau sous-régional en Afrique centrale**

**Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires
et d'experts pour l'Afrique centrale**

Trente-septième réunion
Brazzaville, 6-10 décembre 2021 (hybride)

**Rapport de la trente-septième réunion du Comité intergouvernemental
de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale**



I. Introduction

1. Le Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en Afrique centrale a organisé du 6 au 10 décembre 2021, en partenariat avec le Ministère de l'économie, du plan, de la statistique et de l'intégration régionale de la République du Congo, la trente-septième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale sur le thème «**Promouvoir le leadership et le changement transformationnel en vue de la diversification économique en Afrique centrale**».

2. L'objectif principal de la réunion était de procéder à un examen approfondi de l'état du leadership et du changement transformationnel en Afrique centrale, de recenser les lacunes et de proposer des moyens pratiques de renforcer la compréhension et la pratique de ces deux concepts interdépendants en vue d'accélérer la diversification économique dans la sous-région.

3. Il s'agissait également d'examiner les questions statutaires relatives au fonctionnement du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale, telles qu'elles sont exposées dans le rapport d'activité du Bureau pour la période 2020-2021.

II. Participation

4. Une centaine de participants ont pris part à la réunion, en présentiel ou en distanciel. Les pays suivants étaient représentés : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Tchad.

5. Ont également participé à la réunion, les représentants des institutions et organisations suivantes : Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC), Institut sous-régional de statistique et d'économie appliquée (ISSEA), Pool énergétique d'Afrique centrale (PEAC), Africa Finance Corporation (AFC), Agence française de développement (AFD), Université du Cap (Afrique du Sud), Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique centrale, Banque africaine de développement (BAD), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (Bureaux au Congo et au Gabon), Bureaux du Coordonnateur résident des Nations Unies au Congo et au Cameroun.

6. Des experts et modérateurs de divers horizons sont venus enrichir les débats de leurs vastes connaissances sur les thèmes discutés.

7. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale et le Ministère congolais de l'économie, du plan, de la statistique et de l'intégration régionale ont assuré le secrétariat de la réunion.

III. Cérémonie d'ouverture

8. La cérémonie d'ouverture a été présidée par la Ministre de l'économie, du plan, de la statistique, et de l'intégration régionale de la République du Congo, M^{me} Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas. Trois allocutions ont été prononcées respectivement par la Secrétaire exécutive de la CEA, Mme Vera Songwe, le Commissaire à l'environnement, aux ressources naturelles, à l'agriculture et au développement rural de la Commission de la CEEAC, M. Honoré Tabuna, et la

Ministre de l'économie, du plan, de la statistique et de l'intégration régionale de la République du Congo, qui a ouvert la réunion.

IV. Élection du Bureau

9. Les participants ont élu à l'unanimité le Bureau ci-après :

- Président : Congo
- Vice-Président : Gabon
- Rapporteur : Burundi

V. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

10. L'ordre du jour et le programme de travail de la réunion ont été adoptés.

VI. Compte rendu des travaux

11. Les travaux se sont déroulés en séances plénières hybrides et en séances parallèles pour approfondir les discussions. Les différents points inscrits à l'ordre du jour ont fait l'objet de présentations suivies de débats.

- a) **Présentation du document de travail « Cap vers 2030 : favoriser le leadership et le changement transformateur pour la diversification économique en Afrique centrale »**

12. Le document de travail du Comité intergouvernemental a été présenté par le Professeur Desta Mebratu, de l'Université de Stellenbosch en Afrique du Sud. Le présentateur a commencé par faire le lien entre le thème de la présente réunion du Comité et celui de la précédente réunion. Il a rappelé que la 36^{ème} réunion avait abouti à la déclaration de la Décennie de la diversification économique en Afrique centrale pour la période 2021-2030. Il a indiqué que les participants à la réunion avaient unanimement admis que cette décennie devrait être accompagnée par un leadership et des changements transformationnels pour parvenir à la diversification économique. Il a poursuivi sa présentation en rappelant que de nombreuses politiques, plans et documents de stratégie avaient, au fil des ans, abordé le besoin urgent de diversification économique dans la sous-région d'Afrique centrale. Les faibles niveaux de diversification économique signifient que les économies d'Afrique centrale sont fortement dépendantes de l'exportation d'une petite palette de produits et de services. Le Professeur Mebratu a ajouté que le succès des politiques industrielles visant à promouvoir la diversification économique dépendrait d'un « leadership fort et de la mise en place d'institutions appropriées ». Il a affirmé que le leadership concernait moins le dirigeant ou le chef d'entreprise que le groupe de dirigeants, issus des milieux politiques et de gestion de l'État, du secteur privé et de la société civile, qui sont capables d'orienter le changement vers les résultats souhaités. Il a ensuite présenté les six conditions essentielles pour un leadership transformationnel efficace en vue de la diversification économique, à savoir : la promotion des intérêts mutuels entre les entreprises et la classe dirigeante, afin de promouvoir des engagements clairs et fermes en faveur d'une diversification économique accélérée ; la création de « poches d'efficacité » entre les élites dirigeantes et les fonctionnaires de l'État ; la création de relations de confiance et de mécanismes institutionnels qui permettent l'apprentissage pour l'amélioration de la productivité entre les fonctionnaires de l'État et les entreprises ; l'établissement de partenariats entre les entreprises et la société civile ; la compréhension mutuelle entre la société civile et les fonctionnaires de l'État pour instaurer la

confiance au sein de l'ensemble de la société ; et la responsabilité des élites dirigeantes vis-à-vis de la société civile pour limiter la recherche de rente.

13. L'intervenant a mis en avant une série d'actions prioritaires à fort potentiel qui pourraient catalyser la diversification économique dans un contexte mondial plus large en évolution. Il s'agit notamment : (i) de tirer parti de la décarbonisation mondiale pour un développement à faible intensité de carbone, en accélérant la mobilisation des énergies renouvelables ; (ii) de promouvoir le développement des infrastructures pour une économie verte ; (iii) d'accélérer la numérisation ; et (iii) de repenser les flux financiers, avec un accent particulier sur le renforcement des institutions financières d'Afrique centrale.

b) Dialogue de haut niveau sur le thème « Promouvoir le leadership et le changement transformateur pour la diversification économique en Afrique centrale ».

14. La présentation du document de travail a donné lieu à des discussions dans le cadre d'un dialogue de haut niveau animé par la journaliste Novella Nikwigize. Le panel était constitué de la Ministre de l'économie, du plan, de la statistique et de l'intégration régionale de la République du Congo, M^{me} Ghislaine Ingrid Olga Ebouka-Babackas, du Commissaire à l'environnement, aux ressources naturelles, à l'agriculture et au développement rural de la Commission de la CEEAC, M. Honoré Tabuna, du Secrétaire exécutif adjoint de la CEA, M. Antonio Pedro, du Directeur de l'African Center for Cities en Afrique du Sud, M. Edgard Pieterse, du Président de YES Cameroon, M. Gilbert Ewehneh, et de M. Wilfred Mbacham.

15. M^{me} Ebouka-Babackas a fait part de l'expérience du Congo dans le cadre de la finalisation en cours de son nouveau plan national de développement (PND) pour la période 2022-2026. Elle a indiqué qu'à travers ce PND, son pays entendait diversifier l'économie nationale en focalisant ses actions sur les secteurs porteurs de croissance, en cette période de crise économique et financière que traversait le Congo. L'élaboration de ce PND avait été rendue possible par un processus participatif, impliquant toutes les parties prenantes, à savoir les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales, les institutions de la République, les secteurs privés et le Parlement. Ce PND accordait la priorité à l'agriculture, au numérique, au tourisme, à l'immobilier, à l'industrie et aux Zones économiques spéciales (ZES). Au-delà de ces secteurs, le Gouvernement entendait également développer les domaines d'accompagnement en mettant notamment l'accent sur le développement social inclusif. Le pays avait besoin de jeunes ayant une bonne formation et des compétences d'entrepreneurs, ainsi qu'un écosystème qui leur permette de créer et profiter des opportunités. Dans le cadre du suivi-évaluation du PND, le Gouvernement entendait relever les défis et surmonter les obstacles qui minaient le secteur de la production des données statistiques. La Ministre a souligné combien il était important d'avoir les mêmes outils pour comparer la trajectoire du Congo avec celle des pays voisins et partenaires. Des instruments de comparaison de données appropriés restaient indispensables à une bonne analyse comparative.

16. M. Pedro a souligné la place centrale de la diversification économique au sein du discours politique depuis des années, tout en indiquant la nécessité d'un changement de paradigme pour mettre fin à l'immobilisme dans la mise en œuvre de ce programme. Il a noté que la diversification économique avait consolidé sa place dans les cadres stratégiques et politiques de la région depuis l'adoption du « Consensus de Douala ». Il a présenté l'initiative du DRC-Africa Business Forum comme un exemple de leadership transformationnel pour la diversification économique. Il a jugé important de comprendre les avantages comparatifs de chaque pays afin de s'engager dans des partenariats productifs, y compris financiers, pour une diversification économique réussie. Le leadership transformationnel devait être promu par une combinaison d'instruments économiques,

politiques et sociaux et porté par une analyse économique solide intégrée à une vision de création de valeur partagée, où chaque citoyen pouvait participer au dialogue et saisir les possibilités offertes. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CEA a fait part du programme de mobilisation du SIG (Système d'information géoréférencée) en appui à la planification, qui permettait de cartographier de façon détaillée les ressources existantes pour le développement au niveau local et national. Cet outil concernait aussi bien les ressources socioéconomiques que biophysiques et permettait de planifier de façon beaucoup plus efficace, informant ainsi des changements transformationnels au niveau local, national et sous-régional. Le zonage des pôles de croissance, à l'exemple du triangle de croissance Kribi-Edéa-Douala, offrait des perspectives de développement des espaces pilotes, preuves de la faisabilité des ambitions d'industrialisation des pays et de la sous-région.

17. M. Ewehmeh a affirmé que les petites et moyennes entreprises (PME) constituaient l'épine dorsale de l'économie africaine et employaient majoritairement des femmes et des jeunes en tant que membres vulnérables de la société. Cependant, les start-up et les PME faisaient face à des défis spécifiques en Afrique centrale, région où l'accent était mis beaucoup plus sur le leadership politique que sur le leadership économique. La plupart des start-up faisaient faillite dans les trois premières années. Elles devaient surmonter de nombreux défis et, en particulier, un déficit de financement, les grands investisseurs étant souvent découragés par l'instabilité politique ainsi que par le manque d'infrastructures.

18. M. Mbacham a indiqué que l'Afrique centrale avait l'habitude de produire et de commercialiser des produits pharmaceutiques, grâce à sa riche pharmacopée portée par diverses ressources naturelles, issues notamment des forêts et savanes. Le secteur de la pharmacopée africaine était tenu par des ménages et des particuliers organisés en coopératives, auxquels il fallait ajouter des entreprises étrangères installées depuis la période coloniale. Cependant, l'apparition de la COVID 19 avait fait découvrir au monde les problèmes que rencontrait l'Afrique dans la fabrication et la commercialisation des produits de sa pharmacopée et autres produits pharmaceutiques. Ces problèmes étaient la faiblesse des capacités en communication et formation, ainsi qu'en équipement ; le timide accès des produits pharmaceutiques africains non seulement aux marchés régionaux, mais aussi aux marchés internationaux ; et les défis de la gouvernance de l'industrie des produits pharmaceutiques.

19. M. Pieterse a affirmé que l'Afrique s'urbanisait plus vite que tout autre continent. Au cours des 30 prochaines années, l'Afrique devrait voir sa population doubler et ses agglomérations urbaines accueillir des millions d'habitants supplémentaires. Cependant, les villes africaines étaient confrontées à de nombreux problèmes qui freinaient leur développement respectif, notamment : (i) une croissance démographique parmi les plus importantes au monde ; (ii) des soucis de durabilité environnementale ; (iii) la faiblesse des financements des économies ; et (iv) une timide mobilisation du capital humain dans un élan de développement intégré.

20. M. Tabuna a fait part de la détermination de la CEEAC à valoriser le capital naturel qui existait dans la sous-région et dont le potentiel restait énorme, notamment l'uranium, l'éolien, les forêts et l'eau. Il a appelé à un meilleur développement du secteur privé offrant des possibilités suffisantes pour une croissance accrue du tissu des PME locales.

c) Table ronde sur le développement et la mise en œuvre des stratégies et politiques d'industrialisation et de diversification économique : rôle du leadership transformationnel en Afrique centrale

21. Une table ronde sur le thème « Le développement et la mise en œuvre des stratégies et politiques d'industrialisation et de diversification économique : rôle du leadership transformationnel

en Afrique centrale » a été organisée dans la continuité des discussions suscitées par le document de travail établi par le secrétariat. Cette table ronde a été animée par la journaliste Armelle Nke Nga. Les intervenants à cette table ronde étaient M^{me} Anne Nga Ngo, représentant le Ministre camerounais des mMines, de l'industrie et du développement technologique, M^{me} Carole Mbessa, cheffe d'entreprise et leader du Cameroon Business Forum, M^{me} Margaret Oghumu, experte en énergie d'Africa Finance Corporation (AFC), M. Julien Paluku, Ministre de l'industrie de la République démocratique du Congo, M. Jean Luc Mastaki, Chargé du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale, et M. Guy Gervais Bouanga, Directeur au Ministère de l'industrie et de la promotion du secteur privé de la République du Congo.

22. M^{me} Nga Ngo a dit que le Cameroun s'était doté d'un plan directeur de développement industriel (PDI). Elle a noté que les défis majeurs pour la mise en œuvre du PDI étaient le déficit d'infrastructures de qualité, les écueils liés au développement technologique, les défaillances de l'écosystème financier, la nécessité de réformes fondamentales (infrastructures de base, formation qualifiante, infrastructure numérique), l'appropriation du PDI ainsi que les problèmes relatifs aux politiques budgétaires pour un pays qui affichait son ambition de développer son secteur privé et une classe moyenne. Le Cameroun avait également entrepris de mettre en œuvre des zones économiques spéciales, notamment pour la transformation du bois, avec l'appui de la CEA et l'accompagnement d'Africa Finance Corporation.

23. M^{me} Mbessa a apporté des compléments d'information au sujet du PDI en présentant les axes stratégiques de celui-ci, notamment le numérique, l'agro-industrie, l'énergie et l'industrie chimique. Elle a encouragé la vulgarisation, la formation, le « changement du logiciel mental » ainsi que l'approfondissement de l'industrie financière pour mettre la sous-région fermement sur les rails d'une industrialisation inclusive. Relevante que les contraintes de l'industrie étaient aussi liées à la taille du marché, elle a suggéré de porter une attention particulière au développement du marché sous-régional, sans négliger le défi sécuritaire pouvant lui être associé. Elle a noté le rôle de leader que le Cameroun était appelé à jouer dans la diversification économique de la sous-région, tout en soulignant la nécessité d'accompagner le processus d'industrialisation de la sous-région par une véritable stratégie de communication et de marketing.

24. M^{me} Oghumu a souligné qu'un meilleur accès à l'énergie de l'Afrique centrale passait par la construction de barrages hydroélectriques et que c'était sur ce point que le leadership devait intervenir de sorte que la sous-région concrétise enfin l'ambition de construire le plus grand barrage du monde eu égard au potentiel du fleuve Congo attesté par des études approfondies. Pour mettre en place de tels projets intégrateurs, il fallait une bonne coordination entre les pays et acteurs, une meilleure participation du secteur privé, ainsi que des efforts en matière de maturation des projets bancables. Le processus de développement de telles infrastructures nécessitait discipline, transparence et communication, ainsi qu'une approche participative affirmée impliquant suffisamment les communautés locales et riveraines. Il fallait renforcer la capacité de financement du secteur privé avec un cadre réglementaire pour que le projet soit couvert par la loi, puisque le secteur privé exigeait toujours des garanties. Tous les pays africains devraient veiller à établir des cadres réglementaires tendant à l'élimination des barrières commerciales et de la corruption.

25. M. Paluku a affirmé que l'Afrique était la solution aux problèmes du monde et a souligné que la mobilisation des ressources stratégiques du Bassin du Congo avait un rôle clé à jouer dans la transition énergétique en cours et, partant, dans la lutte contre les effets des changements climatiques.

26. M. Mastaki a souligné l'importance de la transformation locale des produits et des possibilités qu'offrait le décloisonnement des marchés avec l'avènement de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). La ZLECAF permettra d'écouler les produits locaux à valeur

ajoutée. Dans le débat sur la ZLECAF, on devrait prêter attention à la question des barrières physiques et institutionnelles qui continuaient à entraver la circulation des personnes et des biens entre les pays de l'Afrique centrale.

27. M. Bouanga a estimé que l'industrie locale n'était pas suffisamment développée pour tirer profit de la ZLECAF et a recommandé de procéder à un état des lieux de l'industrie et du secteur privé, en général. Notant que les zones économiques spéciales restaient en majorité dans leur phase expérimentale, il a souligné l'urgence de définir un modèle économique de la sous-région au moment où celle-ci s'engageait résolument vers la mise en place des premières zones économiques spéciales. Étant donné l'ancrage des nouvelles zones économiques dans le modèle d'exportation, il était essentiel de réfléchir à la question des barrières commerciales dans la mise en œuvre de la ZLECAF car certains pays d'Afrique restaient tentés par la protection de leurs marchés face aux économies mieux structurées.

28. Des interventions des panélistes et des débats de la table ronde, il s'est dégagé les recommandations majeures ci-après :

- i) Les gouvernements africains doivent relever les défis liés à l'élimination des obstacles au développement de l'industrie pharmaceutique locale, grâce aux mesures suivantes : (i) renforcer les capacités institutionnelles au sein de la chaîne de valeur de l'industrie pharmaceutique et d'autres secteurs ; (ii) renforcer les capacités opérationnelles de l'industrie pharmaceutique africaine et (iii) faciliter l'accès des produits pharmaceutiques africains aux marchés internationaux ;
- ii) Les gouvernements africains sont encouragés à trouver des solutions idoines aux défis et obstacles entravant le développement des PME. Il s'agira notamment : (i) de renforcer les capacités des PME ; (ii) de mettre en place une politique de garantie pour soutenir un meilleur financement des PME ; (iii) de faciliter l'accès des PME aux marchés régionaux et internationaux ; et (iv) d'améliorer leur accès aux services d'infrastructures de base (eau, électricité, numérique, routes, etc.) ;
- iii) Les gouvernements africains doivent relever les défis liés à l'urbanisation et à son rôle dans l'accompagnement de l'industrialisation et de la transformation structurelle des économies ;
- iv) Il faut continuer à encourager la transformation locale des produits à travers un meilleur développement de chaînes de valeur qui soient compétitives, plutôt que continuer à exporter les matières premières à l'état brut ;
- v) En matière d'incitation, il est urgent de faciliter l'accès au foncier, de promouvoir une fiscalité incitative et de renforcer les capacités des inspections des finances pour lutter efficacement contre la corruption ;
- vi) Il faut encourager la pratique des formations professionnalisantes comme socle de l'employabilité des jeunes, tout en mettant en place des mécanismes de financement tels que les fonds de garantie pour promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et les encourager à se tourner vers le secteur industriel ;
- vii) Il est nécessaire de concevoir et de mettre en œuvre un cadre réglementaire de diversification économique au niveau de la sous-région pour encadrer les stratégies nationales de diversification économique en place ;

- viii) Le débat sur la ZLECAF doit être un débat inclusif prenant en compte les défis du petit commerçant informel. Il faut un dialogue entre le secteur public et le secteur privé pour une meilleure mise en œuvre des stratégies de diversification économique. Le débat inclusif passe par une meilleure cartographie et une segmentation du secteur privé pour mieux appréhender les défis des uns et des autres.

d) Travaux de groupes thématiques

29. Les participants ont été répartis en cinq groupes pour approfondir la réflexion sur les thématiques suivantes :

- i) Opportunités pour une diversification économique portée par des niches environnementales : rôle du leadership national et régional en Afrique centrale ;
- ii) Lever les contraintes de financement de la diversification économique en Afrique centrale : rôle du leadership transformationnel et innovant ;
- iii) Optimiser le rôle des secteurs public et privé dans la promotion de la diversification économique : responsabilités de chaque secteur et besoins de dialogue ;
- iv) Leadership transformationnel : un meilleur dosage du politique, du social et de l'économique et de meilleures pratiques dans chacune des sphères ;
- v) Le développement et la mise en œuvre des stratégies et plans d'industrialisation et de diversification économique en Afrique centrale : quelles innovations pour un leadership transformationnel ?

30. Les résultats des travaux de groupes, incluant des recommandations, ont été présentés et discutés au cours d'une séance plénière.

e) Présentation du rapport d'activité du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale depuis la 36^{ème} réunion du Comité intergouvernemental et programme de travail pour le restant de l'exercice biennal 2021-2022

31. Le Bureau a présenté ses résultats réalisés depuis la 36^{ème} réunion du Comité intergouvernemental. Dans son cadre stratégique pour 2021, le Bureau a souligné son ambition de réaliser deux résultats, notamment l'accroissement de la diversification économique par l'adoption de politiques et de réformes, et le passage de la conception à la mise en œuvre des stratégies de diversification économique. Ces résultats sont mesurés à travers les quatre indicateurs de performance suivants :

Indicateur 1 : Nombre de décisions politiques ou de réformes en faveur de la diversification économique auxquelles le bureau a contribué : le Bureau a contribué à trois décisions politiques, à savoir la promotion du triangle de croissance Kribi – Edéa – Douala et l'adoption des questions de diversification économique et de transformation structurelle comme Pilier 1 du cadre de coopération avec le système des Nations Unies dans un certain nombre de pays dont le Cameroun, et l'intégration du capital naturel dans les comptes nationaux au Gabon ;

Indicateur 2 : Nombre d'initiatives ou d'outils lancés ou mis en œuvre par la CEA : on peut citer ici la boîte à outils intégrés de planification et d'établissement de rapports, ainsi que la mise en place du label « Made in Central Africa » pour la promotion des produits issus de la sous-région ;

Indicateur 3 : Doter l’Afrique centrale de modèles économiques et de commerce : le modèle TRADE-DSM et le Système d’information géographique pour la planification et les études d’opportunités le long des corridors de développement ont été introduits au Cameroun et des efforts visant à les étendre à d’autres pays sont en cours ;

Indicateur 4 : Élaborer ou contribuer à l’élaboration de projets bancables pour favoriser des investissements dans le secteur non pétrolier : le Bureau a contribué au développement et à la mise en œuvre de trois zones économiques spéciales, notamment celle du bois au Cameroun, celle des engrais et de la potasse au Congo et celle des batteries électriques en République démocratique du Congo.

32. Le Bureau a également présenté sa gamme d’outils d’analyse et de renforcement des capacités des Etats dans différents domaines et a mis en lumière l’importance du partenariat qu’il a forgé avec des institutions financières africaines pour le développement des ZES. La présentation s’est achevée par le cadre stratégique du Bureau en 2022 qui, partant des acquis de 2021, mettra l’accent sur l’adoption de six changements de politiques en faveur de la diversification économique et du développement industriel dans la sous-région de l’Afrique centrale.

VII. Questions diverses

33. Aucune question n’a été soulevée au titre de ce point de l’ordre du jour.

VIII. Thème, date et lieu de la prochaine réunion du Comité intergouvernemental

34. Le Comité a adopté, à l’unanimité, le thème de sa prochaine réunion, à savoir « **Les zones économiques spéciales de nouvelle génération pour la diversification économique et l’industrialisation en Afrique centrale** ».

35. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale mènera en temps opportun des consultations sur le lieu et la date de la prochaine réunion du Comité.

IX. Principales recommandations issues des travaux et portant sur le thème principal de la réunion

36. Sur la base des discussions et des débats qui ont suivi la présentation du document de travail de la réunion et des réflexions du panel de haut niveau et de la table ronde ainsi que des groupes de travail thématiques, le Comité a formulé les principales recommandations suivantes :

a) À l’endroit de la CEA et des partenaires techniques et financiers :

- i) Produire des rapports et développer des plateformes et outils statistiques pour mesurer le leadership ainsi que le dialogue entre les acteurs publics et privés, ainsi que pour éclairer l’analyse comparative dans le processus de diversification économique de la sous-région ;
- ii) Accroître la visibilité et l’empreinte de la CEA dans la sous-région en prenant langue avec les États membres et/ou en les informant des principaux domaines d’expertise dans un effort visant à susciter les demandes d’appui des Etats, le cas échéant ;

- iii) Élargir la couverture géographique des services consultatifs et de coopération technique de la CEA à l'ensemble des pays de la sous-région ;
- iv) Partager les études réalisées au Cameroun avec les groupes autochtones et s'assurer que les intérêts de ceux-ci ne sont pas ignorés dans la mise en œuvre des stratégies d'industrialisation et de diversification économique dans la sous-région ;
- v) Mobiliser le secteur privé et les organisations de la société civile dans la mise en œuvre du programme de diversification économique ;
- vi) Apporter une assistance technique pour la formulation et/ou la finalisation des documents de vision stratégique des pays de la sous-région ;
- vii) Apporter une assistance technique pour l'élaboration et/ou l'opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la ZLECAf ;
- viii) Développer la comptabilité du capital naturel et aider les pays à disposer de modèles macroéconomiques qui prennent en compte les impacts environnementaux ;
- ix) Diffuser les produits de connaissance sur la diversification et l'industrialisation en Afrique centrale.

b) À l'endroit des États :

- i) Renforcer la transition énergétique à travers une meilleure promotion des énergies renouvelables et une comptabilisation effective du capital naturel ;
- ii) Plaider pour une politique fiscale incitative mais qui ne sacrifie pas le processus de mobilisation des ressources intérieures, base de tout développement autocentré ;
- iii) Concevoir, élaborer et/ou actualiser les politiques nationales de l'environnement et mettre en place une charte environnementale pour l'harmonisation des politiques environnementales nationales et sous régionales ;
- iv) Relever les défis liés à l'élimination des obstacles au développement du secteur de l'industrie pharmaceutique locale selon une approche intégrée de toute la chaîne de valeur ;
- v) Créer un environnement propice à l'essor des PME/PMI en levant les obstacles qui continuent à peser sur la croissance de ces entreprises majoritaires dans le tissu économique de l'Afrique centrale ;
- vi) Mettre en place des stratégies innovantes et ambitieuses en matière d'urbanisation en les alignant sur les objectifs d'industrialisation des pays de la sous-région ;
- vii) Mettre en place des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels favorables à la diversification économique au niveau de la sous-région et des pays en tant qu'éléments clés de l'écosystème pour une meilleure transformation structurelle des économies ;
- viii) Accompagner le développement des incubateurs et des accélérateurs d'entreprises industrielles dans la sous-région, avec un encouragement particulier aux initiatives des jeunes entrepreneurs ;

- ix) Renforcer les capacités des porteurs de projets en vue de tirer profit des financements existants au niveau national, régional et mondial ;
- x) Mettre en place une équipe spéciale pour le suivi-évaluation de l'intégration régionale et de la mise en œuvre des recommandations par les Etats ;
- xi) Décentraliser et améliorer les procédures de création d'entreprises tout en encourageant l'apprentissage de l'entrepreneuriat en milieu scolaire ;
- xii) Poursuivre les efforts visant à moraliser l'administration publique et rendre la lutte contre la corruption effective ;
- xiii) Mettre en place des politiques incitatives pour la promotion de l'entrepreneuriat local et encourager le paiement de la dette intérieure à l'égard des opérateurs économiques comme moyen de renforcement des capacités de ceux-ci ;
- xiv) Tirer parti des exemples réussis en matière d'industrialisation et de diversification économique dans la sous-région, en Afrique et ailleurs.

c) À l'endroit du secteur privé :

- i) Renforcer la responsabilité sociétale des entreprises et encourager les échanges de données d'expérience à travers des forums d'affaires sous-régionaux et régionaux ;
- ii) Promouvoir l'artisanat dans la perspective de la fabrication des machines-outils et des biens d'équipement au niveau local ;
- iii) Contribuer à la formulation des politiques sous-régionales et nationales de développement industriel et de diversification économique ;
- iv) Sensibiliser le secteur privé aux politiques sous-régionales et nationales de développement industriel et de diversification économique ;
- v) Renforcer la formation à l'entrepreneuriat inclusif.

d) À l'endroit des communautés économiques régionales :

- i) Mettre en place un consortium sur l'évaluation et la valorisation du capital naturel en appui à la diversification et à l'industrialisation ;
- ii) Encourager une diplomatie économique et environnementale au niveau de la sous-région pour la promotion des champions nationaux détenteurs de portefeuilles de financement ;
- iii) Développer des programmes d'économie des services écosystémiques en Afrique centrale ;
- iv) Fixer un horizon proche pour rendre effective la libre circulation des personnes et des biens comme action de leadership transformationnel vers une diversification économique effective ;
- v) Développer un leadership régional en se basant sur les avantages comparatifs de chaque pays ;

- vi) Créer des zones économiques spéciales régionales qui mettent en contribution tous les acteurs communautaires, favorisant ainsi un meilleur développement des compétences de la sous-région ;
 - vii) Améliorer la qualité des infrastructures régionales dans les domaines des transports, de l'énergie et des nouvelles technologies de la communication.
- e) **À l'endroit de la société civile :**
- Faire preuve de plus de leadership pour renforcer les dimensions éthiques de la durabilité et de l'inclusivité du modèle de diversification économique de la sous-région.
- f) **À l'endroit des universités et centres de recherche :**
- i) Promouvoir les travaux relatifs au capital naturel et à l'industrialisation en Afrique centrale ;
 - ii) Veiller à ce que les programmes des établissements d'enseignement supérieur soient alignés sur les besoins réels des économies de l'Afrique centrale.
- g) **À l'endroit de tous les acteurs :**
- Promouvoir la redevabilité à tous les niveaux de la société pour une véritable coalition en faveur de la diversification économique de la sous-région.

X. Adoption du relevé des conclusions et des recommandations

37. A l'issue des discussions, le secrétariat a présenté le relevé des conclusions et des recommandations du Comité, qui a été adopté par les participants moyennant ldes observations et corrections.

XI. Clôture

38. A la fin des travaux, le Comité a adressé une motion de remerciements à Son Excellence Monsieur Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo, au Gouvernement ainsi qu'au peuple congolais pour l'accueil chaleureux dont l'ensemble des participants ont bénéficié durant leur séjour à Brazzaville.

39. Après l'intervention de M. Chris Mburu, Coordonnateur Résident du système des Nations Unies en République du Congo, M. Franck Comeille Mampouya M'bama, Directeur général du plan et du développement de la République du Congo et Président de la 37^{ème} réunion du Comité, a prononcé l'allocation de clôture au nom de la Ministre de l'économie, du plan, de la statistique et de l'intégration régionale de la République du Congo.
